

L'Animation estivale 2020

L'Animation estivale, moment incontournable d'épanouissement des jeunes de 5 à 16 ans revient du 6 juillet au 14 août et fête au passage son 40^{ème} anniversaire ! Pour le célébrer, la Ville de Metz fait cadeau de la carte de l'Animation estivale, sésame à la réservation des activités sportives, culturelles et de sensibilisation à la nature proposées cet été.

Du 6 juillet au 14 août 2020, la Ville de Metz et ses partenaires proposent une nouvelle saison de l'Animation estivale. Durant six semaines, elle offre aux enfants et aux adolescents des vacances animées, sportives, culturelles, riches d'activités variées. Ces animations font découvrir aux jeunes de nouvelles disciplines, qui deviendront peut-être de nouveaux centres d'intérêt. Elles sont surtout des moments de partage, d'échanges et d'épanouissement. **Plus encore que les autres années, dans ce contexte sanitaire particulier, il est important d'offrir aux jeunes messins des perspectives pour un été animé, foisonnant de rencontres et répondant aux besoins d'expériences collectives des enfants et des adolescents.**

Aussi, la Ville de Metz, les associations, institutions, clubs et bénévoles ont eu à cœur de maintenir un éventail d'ateliers adapté à la situation sanitaire actuelle. **Ils sont à découvrir en petits groupes, avec des intervenants protégés et faisant respecter les consignes de sécurité, au sein d'espaces régulièrement nettoyés et permettant l'application des mesures de distanciation entre les enfants.**

L'édition 2020 de l'Animation estivale offrira ainsi un nombre de places plus restreint, mais des propositions toujours aussi variées pour se dépenser ou se détendre en pleine nature : **athlétisme, aviron, voile, golf, pêche, accrobranche, tir-à-l'arc, équitation, découverte de la nature et de la biodiversité**, ou pour se cultiver : **arts plastiques,**

Service presse Ville de Metz :

presse@mairie-metz.fr

Vincent Babin

vbabin@mairie-metz.fr

03 87 55 53 36

06 35 11 34 39

Lucile Wehrlé

lwehrle@mairie-metz.fr

03 87 55 50 85

07 84 30 14 21

animestivale.metz.fr



théâtre, musique, danse, vidéo etc. En fonction des prochaines directives gouvernementales, de nouvelles activités, notamment sportives, pourront être proposées. Elles seront annoncées et mises à jour sur animestivale.metz.fr.

Modalités d'inscriptions

Inscriptions et délivrance de la carte

La délivrance de la carte de l'Animation estivale 2020 est exceptionnellement gratuite.

Dès aujourd'hui et jusqu'au 14 août, les familles sont invitées à s'inscrire sur le site animestivale.metz.fr. Après avoir rempli un dossier de demande d'inscription, elles pourront télécharger gratuitement leur carte une fois leur demande validée, l'imprimer puis la compléter avec les mentions utiles.

Les habitants ne disposant pas d'un accès à internet peuvent venir s'inscrire dans l'une des quatre mairies suivantes, indépendamment de leur lieu de domicile : Hôtel de Ville, mairies de quartier de Borny, Bellecroix et Metz Nord/La Patrotte, en prenant obligatoirement rendez-vous au 03 87 55 83 18 ou sur metz.fr. En raison du contexte sanitaire, une seule personne est admise à se présenter au rendez-vous sans enfant ; les inscriptions sont faites par les parents ou le membre de la famille qui héberge l'enfant, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile messin.

Réservation des activités

A partir du 28 juin sur animestivale.metz.fr, les personnes ayant téléchargé leur carte pourront réserver les activités de leur choix avec leur code.

Les familles s'étant rendues dans les quatre mairies concernées pour l'inscription pourront faire de même pour les réservations des ateliers à partir du 29 juin, en prenant obligatoirement rendez-vous au 03 87 55 83 18 ou sur metz.fr.